

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **11 septembre 2023**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur François Fréchette, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Alcide Boisvert
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 2 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Marie-Pier Therrien

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Fréchette, constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2023-09-186

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 11 septembre 2023

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 14 août 2023

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2023
- 5 Adoption second projet règl. 780-23 - Amendement règl. zonage
Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du
- 6 Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du
Canada
- 7 Renouvellement adhésion Fleurons du Québec 2024-2026

Sécurité

- 8 Aménagement branchement génératrice
- 9 Déneigement point d'eau Trahan

Voirie

- 10 Abrasif 2023-2024
- 11 Antirouille camions 10 roues

12 Embauche opérateur tracteur de déneigement 2023-2024

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

13 Demande d'autorisation - Branchement réseau égout

Loisirs et culture

14 Embauche responsable patinoire 2023-2024

15 Maison de la Culture de L'Avenir - Demande d'aide financière

16 P'tit Marché - Responsable

Général

Varia :

17 **Correspondance**

18 **Période de questions**

19 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-187

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2023, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2023-09-188

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2023, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-189

5. ADOPTION SECOND PROJET RÈGL. 780-23 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de permettre dans la zone résidentielle H7 située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'usage habitation unifamiliale;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 août 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 14 août 2023;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 11 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le second projet de règlement d'amendement no. 780-23, sans changement, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe B de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant dans la grille représentant la zone H7, dans la case correspondante à la ligne « Habitation unifamiliale (h1) » et à la colonne 3, l'expression « X » autorisant ainsi cet usage dans la zone H7. La grille représentant la zone H7 est également modifiée pour ajouter dans la colonne 3, les normes d'implantation liées à ce nouvel usage. Le tout, comme il est montré dans la colonne 3 de la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-190

6. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3.5 % par année ;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceinture coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Il est aussi résolu de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés André Lamontagne et Martin Champoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-191

7. RENOUVELLEMENT ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC 2024-2028

ATTENDU QUE l'adhésion pour « Les Fleurons du Québec » est à renouveler ;

ATTENDU QUE la tarification annuelle pour l'adhésion est de 532 \$ par année pour 2024, 2025 et 2026 soit un total de 1 596 \$ plus taxes, pour trois (3) ans ;

ATTENDU QUE « Les Fleurons du Québec » offre un tarif triennal de 1 388 \$, plus taxes, payable en un seul versement pour l'adhésion des années 2024 à 2026 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'adhérer au plan triennal 2024-2025-2026 pour un montant de 1 388 \$ plus taxes facturé en 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2023-09-192

8. AMÉNAGEMENT BRANCHEMENT GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE dans le cadre du plan de sécurité civile, le local des loisirs est un des endroits déterminés comme centre de services aux personnes sinistrées ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'aménagement d'un branchement électrique permettant l'installation d'une génératrice en cas de panne de courant majeur ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Drummond Électrique au montant de 2 480 \$ incluant le cordon d'alimentation de la génératrice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'aménagement d'un branchement pour une génératrice au local des loisirs et ce, pour un montant de 2 480 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-193

9. DÉNEIGEMENT POINT D'EAU TRAHAN

ATTENDU l'offre de service reçue des Travaux GM pour le déneigement du point d'eau à l'abattoir Trahan pour la saison 2023-2024 au montant de 800 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser la signature du contrat de déneigement pour le point d'eau à l'abattoir Trahan pour un montant de 800 \$ pour la saison 2023-2024 avec Les Travaux GM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2023-09-194

10. ABRASIF 2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2023-2024, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QU'une quantité de 900 tonnes de sable et de 110 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2023-2024 ;

ATTENDU la soumission reçue pour le sable d'Excavation J-Noël Francoeur à 9.50 \$ la tonne ;

ATTENDU la soumission reçue pour du déglaçant de Sel Warwick à 93.50 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 2 320\$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 21 155 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglaçant pour l'hiver 2023-2024 :

- Achat de 900 tonnes de sable d'Excavation J.-Noël Francoeur au montant de 9.50 \$ / tonne pour un coût total de 8 550 \$ plus taxes ;
- Achat de 110 tonnes de sel de Sel Warwick au montant de 93.50 \$ / tonne livrée pour un coût total de 10 285 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 2 320 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-195

11. ANTIROUILLE CAMIONS 10 ROUES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le traitement antirouille sur les camions 10 roues afin de les garder en bon état ;

ATTENDU la soumission de Steve Blais lavage mobile au montant de 1 400 \$ afin de faire le traitement sur place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le traitement antirouille sur les camions 10 roues pour un montant de 1 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-196

12. EMBAUCHE – OPERATEUR DE TRACTEUR DE DENEIGEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un opérateur de tracteur de déneigement pour la saison d'hiver 2023-2024 ;

ATTENDU QUE M. Christian Binggeli ayant occupé le poste à l'hiver 2023 est intéressé à occuper le poste pour la saison 2023-2024

ATTENDU QUE le poste est de 30 heures garanties par semaine et au taux horaire selon la grille salariale adoptée ;

ATTENDU QUE cet emploi est de novembre 2023 à mars 2024 et que les dates de début et de fin seront déterminées par la directrice de voirie selon la température ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu de faire l'embauche de M. Christian Binggeli au poste d'opérateur de tracteur de déneigement pour la saison 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2023-09-197

13. DEMANDE D'AUTORISATION – BRANCHEMENT RÉSEAU ÉGOUT

ATTENDU M. Ghislain Côté propriétaire du lot 5 982 047 demande l'autorisation à la municipalité d'effectuer des travaux d'excavation le long de la rue Colain pour l'installation d'un tuyau de raccordement à l'égout sanitaire situé sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE les travaux sont à la charge du demandeur et que celui-ci s'engage à remettre la route en état à la suite des travaux ;

ATTENDU QUE M. Côté devra également obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour les travaux qui seront situés sur la rue Principale et son emprise sous la responsabilité du MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser M. Ghislain Côté à effectuer des travaux d'excavation le long de la rue Colain pour son raccordement au réseau d'égout et ce conditionnellement à ce que le demandeur remettre en état la rue Colain et obtienne l'autorisation du MTQ pour les travaux situés sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2023-09-198

14. EMBAUCHE RESPONSABLE PATINOIRE 2023-2024

ATTENDU QUE M. Guy Shank a remis sa candidature pour le poste de responsable de l'entretien de la patinoire ;

ATTENDU QUE son embauche est effective de décembre 2023 à fin mars 2024, selon les conditions météo et déterminé par la directrice de voirie, au taux horaire selon la grille salariale adoptée avec 15 heures garanties durant 9 semaines (janvier et février);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire l'embauche de M. Guy Shank pour le poste d'entretien de la patinoire et des équipements pour la saison 2023-2024 et ce, selon les conditions d'embauche pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-09-199

15. MAISON DE LA CULTURE DE L'AVENIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Maison de la Culture de L'Avenir a lancé une campagne de financement pour des travaux de rénovations consistant au remplacement du revêtement extérieur, l'ajout d'une remise ainsi que des améliorations à la cuisine ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est évalué à 95 000 \$ et que l'objectif de la levée de fonds pour 2023 est de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Maison de la Culture de L'Avenir sollicite la municipalité pour un montant de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'engager à égaler chaque dollar amassé lors de la campagne de financement jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu que la municipalité s'engage à égaler chaque dollar amassé lors de la campagne de financement pour les travaux de rénovations de la Maison de la Culture jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$.

Le maire François Fréchette demande si un membre du conseil s'oppose à la décision :

La conseillère Marie-Pier Therrien s'oppose à la décision.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Le conseiller Pierre Lavallée prend la parole afin d'expliquer les raisons pour lesquelles la municipalité remet un montant à la Maison de la Culture.

R 2023-09-200

16. P'TIT MARCHÉ – RESPONSABLE

ATTENDU QUE Mme Anie Parenteau, bénévole responsable du P'tit Marché de L'Avenir se retire du projet ;

ATTENDU QUE la conseillère Marie-Pier Therrien souhaite reprendre le projet du P'tit Marché ;

ATTENDU QUE celle-ci sera responsable l'organisation du P'tit Marché et de la mise en place d'un comité de bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer la conseillère Marie-Pier Therrien responsable du P'tit Marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

17. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2023 est remis à tous les conseillers.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2023-09-201

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 36 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 2 octobre 2023.

Nom fournisseur	Description	Solde
Libertevision	Service web panneau électronique	275.94 \$
Kathy Landry	Camp de jour Service de crèmerie mobile	111.03 \$
Société Immobilière Sommet	Location -Tour Avenir - Septembre 2023	410.48 \$
Enviro 5 inc	Vidange fosse 842, route 143	155.73 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence camion F-150	260.13 \$
Hygiène Plus	P'tit Marché location toilettes 1er juil. au 1er août	459.90 \$
Hygiène Plus	P'tit Marché location toilettes 1er août au 1er sept.	459.90 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	Entretien Mack Blanc (pièces)	9.43 \$
Luc Giguère	Déplacement Carrières / sablières (14-08 au 16-08)	19.09 \$
Luc Giguère	Déplacement Carrières / sablières (07-08 au 08-08)	20.15 \$
Luc Giguère	Déplacement carrières / sablières (21-8 au 23-8)	19.09 \$
Luc Giguère	Déplacement carrières / sablières (29-08 au 31-08)	19.09 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre Optique - Septembre 2023	278.92 \$
Sylvie Giroux	Déplacement, Caisse & poste, mégaburo (juin à août)	74.21 \$
Agiska Coopérative	Loisirs Réparation réservoir eau chaude	1.29 \$

Sanixel inc	Loisirs produits hygiène	305.60 \$
Excavation J. Noel Francoeur inc	R2023-08-181 Rechargement gravier rue Marcotte	16 764.94 \$
Garage J. Fortier	Inspection et entretien Mack	473.37 \$
JFX Hydraulique	Entretien New Holland (boyau ferrule , o-ring)	49.63 \$
Megaburo	Bureau papeteries	113.08 \$
Megaburo	Calculatrice DGA	121.00 \$
Megaburo	Papeterie (Cartable, feuille pour procès-verbaux)	62.63 \$
Megaburo	Compteur photocopieur noir 31-07 au 31-08-2023	18.65 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleurs 31-07 au 31-08-2023	34.86 \$
MRC Drummond	Dettes fibre optique 4/5 ans	3 800.99 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Juillet 2023	4 346.53 \$
Petite Caisse	Petite caisse / Conseil 11 septembre 2023	96.00 \$
Petite Caisse	Petite caisse / Conseil 11 septembre 2023	29.35 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage - 7 et 28 août	130.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette # 07 810 nouvelle résidence - 1212 1er Rang	69.80 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme Garage 22 juin 23 au 21 juin 24	206.96 \$
Énergies Sonic inc	Diesel garage	1 925.06 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU Juin, Juillet , Août 2023	5 417.80 \$
Lemire Suzie	Licences mensuelles Outlook - Août 2023	41.85 \$
Contro Lectric Enr./2755-1043	Loisirs Alimenter tempor. Lumières terrain soccer	109.23 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		36 691.71 \$

Incompressibles

Nom fournisseur	Description	Solde
Jarrold Demers	Remboursement Dépôt location de salle	50.00 \$
ADMQ	R2023-08-173 / R2023-08-174 Formation Suzie Lemire	287.44 \$
ADMQ - Zone Centre du Québec	R2023-08-172 Colloque Annuel - Zone 07	143.72 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence F-150 / Produit Plomberie Loisirs	255.96 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 (Juillet et Août)	204.50 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 (Septembre)	102.25 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50.00 \$
Marylène V. Sauvé	Dépenses Articles activités Camp de jour	774.20 \$
Marylène V. Sauvé	Dépenses Articles et cadeaux Fin de Camp de jour	226.53 \$
Chambre de commerce de Drummond	R2023-08-175 Cotisation Annuelle (DG et Maire)	298.94 \$
Sylvie Giroux	Dépenses produits nettoyant /crème et cup à café	69.17 \$
Sylvie Giroux	Dépenses Timbres et courrier recommandé MRC	330.77 \$
Enseignes L'Avenir	R2022-09-238 Autocollants commanditaires patinoire	905.43 \$
Curtis Cross	R2022-11-276 Allocation cellulaire	50.00 \$
Hydro Québec	Gloriette 18 mai au 17 juillet	122.26 \$
Hydro Québec	Loisirs 19 mai au 18 juillet	339.35 \$
Hydro Québec	Lumières de rues 1er Juillet au 31 Juillet	479.20 \$

Hydro Québec	Garage 19 mai au 18 Juillet	679.07 \$
Hydro Québec	Bureau 18 mai au 17 juillet	630.79 \$
Hydro Québec	Station de pompage 15 juin au 16 août	98.86 \$
Hydro Québec	Étang 15 juin au 16 août	501.79 \$
François Frechette	R2021-11-243 Allocation cellulaire	50.00 \$
Martech inc.	R2023-05-116 Panneau de signalisation	1 173.32 \$
Cogeco	Loisirs 25 juillet au 24 août	86.12 \$
Cogeco	Garage 13 juillet au 12 août	99.92 \$
Cogeco	Bureau 24 juillet au 23 août	269.34 \$
Cogeco	Garage 13 août au 12 septembre	99.92 \$
Cogeco	Loisirs 25 août au 24 sept. 2023	86.12 \$
Cogeco	Bureau 24 août au 23 sept 2023	269.34 \$
Banque Royale	R2021-11-258 Crédit Bail camion Western Star	2 253.34 \$
Mrc Drummond	R2023-01-006 Quote-part (Août)	8 310.77 \$
RGMR	R2023-01-006 Quote-part (Août)	11 257.40 \$
Banque Royale	Prêt 49025-9 Infrastructure	20 546.40 \$
Ville de Drummondville	R2023-08-185 Entente intermunicipale loisirs et culture Année 2023	14 422.46 \$
Suzie Lemire	R2018-12-308 Allocation cellulaire	50.00 \$
Grenco	Location Photocopieur	136.42 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		65 711.10 \$

SALAIRES AOÛT 2023	
Salaires nets août 2023	34 659.43 \$
Remise provinciales août 2023	10 727.17 \$
Remise fédérales août 2023	4 054.10 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOÛT 2023	49 440.70 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2023	36 691.71 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOÛT 2023	65 711.10 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2023	151 843.51 \$

